



## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

#### Informations générales :

Opérateur	<b>Bouygues</b>	Arrdt	<b>20<sup>eme</sup></b>
Nom de site	313168	Numéro	T10912
Adresse du site	<b>1, rue Eugène Reisz</b>	Hauteur	R+7 (26m)
Bailleur de l'immeuble	Paris Habitat	Destination	Habitations
Type d'installation	<b>Ajout 700 MHz sur un site existant 2G/3G/4G</b>		
Complément d'info			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			non

#### Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	<b>21/05/2013</b>
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	<b>04/06/2018</b>
Date limite de réponse de l'Agence d'Ecologie Urbaine (J+2 mois)	<b>04/08/2018</b>

Historique et contexte

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	En réponse aux exigences de performances et obligations légales imposées par les licences délivrées par l'Etat, Bouygues Télécom est amené régulièrement à moderniser son réseau.		
Détail du projet	Renforcement des fréquences (ajout 700MHz) d'un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 0°, 120° et 240°.		
Distance des ouvrants	>3m en dessous des antennes	Tilts (degrés)	Entre 5 et 6°
Estimation	0° < 4V/m - 150° < 3V/m - 240° < 4V/m	Vis-à-vis (25m)	R+6 (0°)
Divers			

#### Incidence visuelle

Intégration antenne	Ce projet consiste à remplacer 3 antennes pentabandes de 2m par 3 antennes heptabandes de 2m
Zone technique	Les modules de taille réduite et de couleur gris clair seront placés en pied d'antennes, invisibles depuis la rue. Ajout de 6 modules pour les fréquences 700 et 2600 fixés sur 2 mâts auto stables dans les combles. Des modules seront ajoutés dans le local technique situé au sous-sol.
Hauteur antennes/sol	32m

**Date :**

#### Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>

**Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes**



Nom et type	Adresse	hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
Accueil de jeunes enfants	8, Rue Felix Terrier, 75020 Paris	R+6	X: 605456 Y: 2428852	151.4m	0.957% et 0.39 V/m
Ecole maternelle	2, Rue Eugene Reisz, 75020 Paris	R+2	X: 605445 Y: 2428679	32.6m	1.25% et 0.51 V/m
Accueil de jeunes enfants	102, Rue Des Orteaux, 75020 Paris	R+9	X: 605318 Y: 2428582	161.6m	0.305% et 0.12 V/m
Collège	6, Rue Eugene Reisz, 75020 Paris	R+2	X: 605482 Y: 2428726	62m	1.92% et 0.78 V/m
Accueil de jeunes enfants	11, Rue Mendelssohn, 75020 Paris	R+6	X: 605478 Y: 2428573	141.7m	1.44% et 0.59 V/m
Ecole élémentaire	4, Rue Eugene Reisz, 75020 Paris	R+2	X: 605474 Y: 2428716	51.4m	1.42% et 0.58 V/m

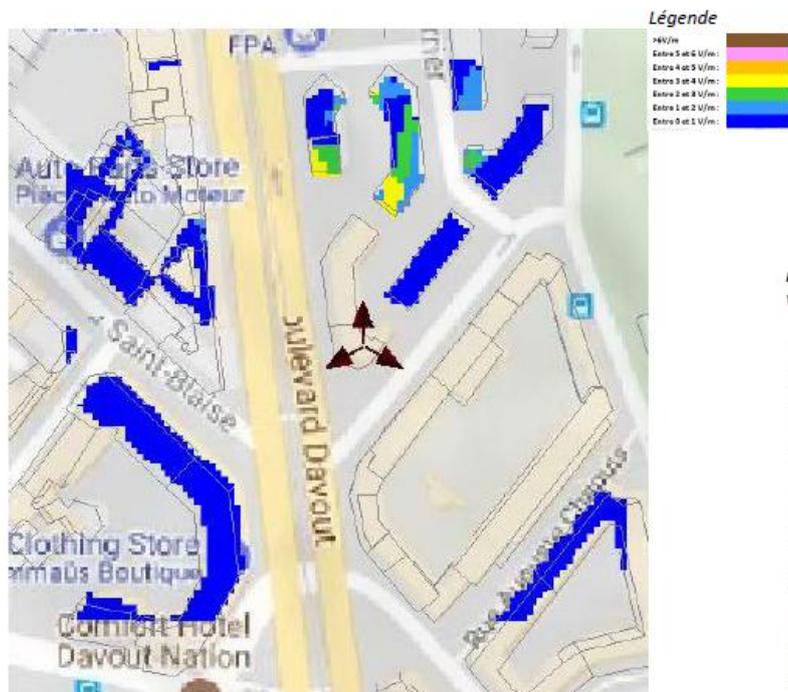
**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes**



## Simulation et conformité au seuil de la Charte

a. Azimut 0°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé est compris entre 3-4 V/m.  
La hauteur correspondante est de 22,5 m.



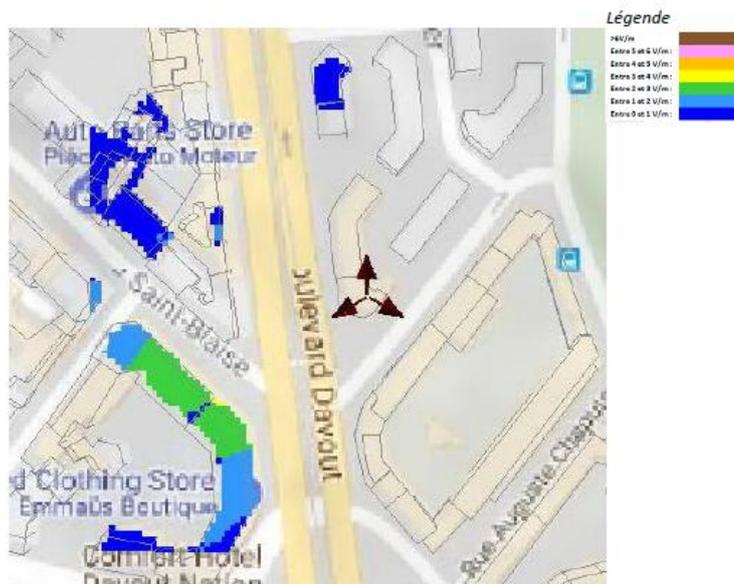
b. Azimut 120°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 2-3 V/m.  
La hauteur correspondante est de 22,5 m.



c. Azimut 240°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 3-4 V/m.  
La hauteur correspondante est de 25,5 m.



**Simulation conforme  
au seuil de la Charte**

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne :

	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau maximal	entre 3-4 V/m	entre 2-3 V/m	entre 3-4 V/m
Hauteur	22,5 m	22,5 m	25,5 m

Les niveaux calculés dans les EPs, à 1,5 m de hauteur sont inférieurs à 1 V/m.

## Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :



Pas de modification de l'aspect extérieur

Vue des Azimuts

Azimut 0° :



Azimut 120° :



Azimut 240° :

